

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'UZES

Etude du transfert des compétences eau et assainissement

Réunion de restitution de l'état des lieux
31 JANVIER 2017

Objectif de la réunion

Restituer l'état des lieux technique et financier

Premières pistes d'étude des scénarios de prise de compétences

Thématiques abordées

1. Etat des lieux – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2. Etat des lieux – EAU POTABLE

3. Premières pistes d'étude des scénarios de prise de compétences

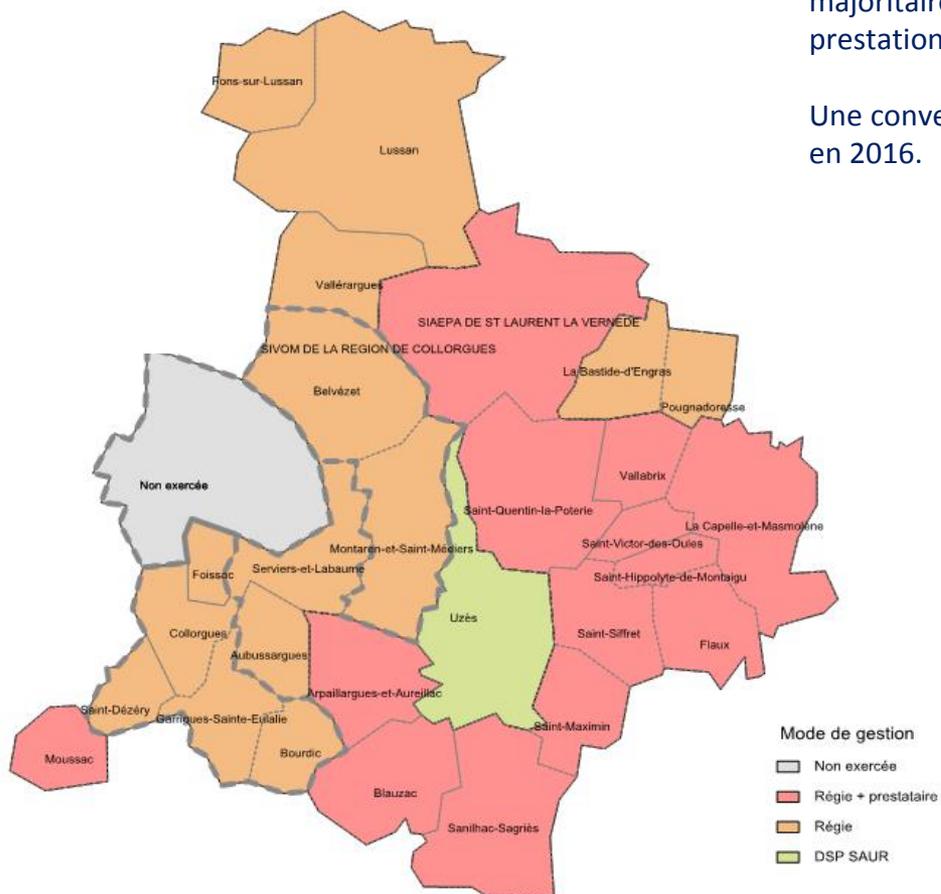
4. Déroulement de la mission

1. Etat des lieux – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Assainissement collectif - Modes de gestion

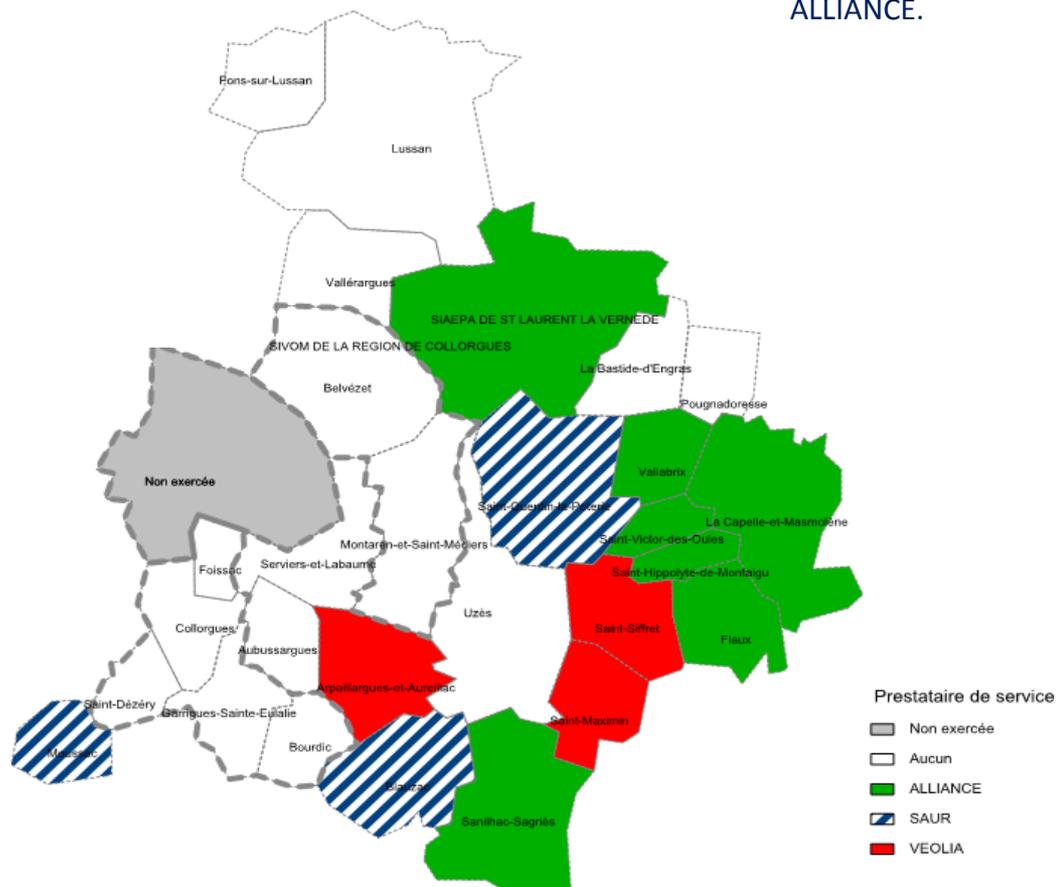
Le service de l'assainissement collectif est très majoritairement exploité en régie avec ou sans prestations de services.

Une convention de DSP conclue par la ville d'UZÈS en 2016.



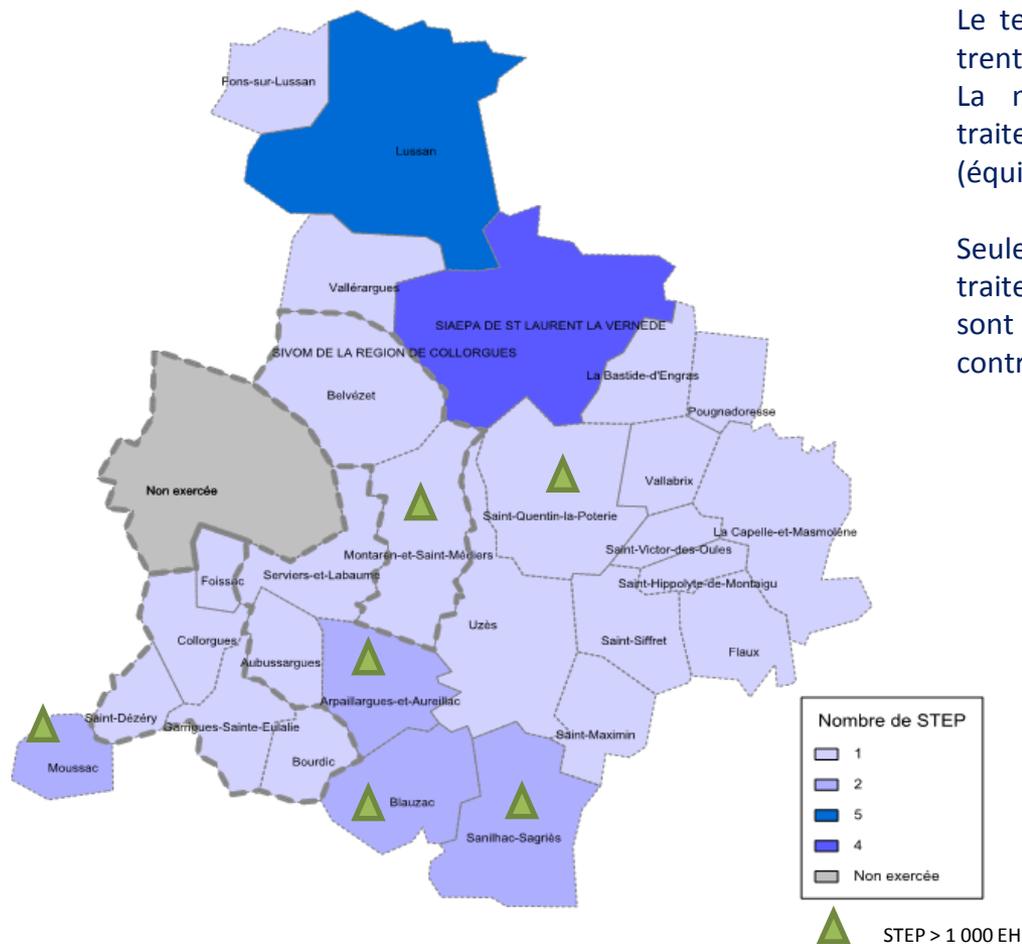
Assainissement collectif - Prestataires de services

Les prestataires les plus sollicités par les maîtrises d'ouvrage sont les sociétés SAUR, VEOLIA et ALLIANCE.



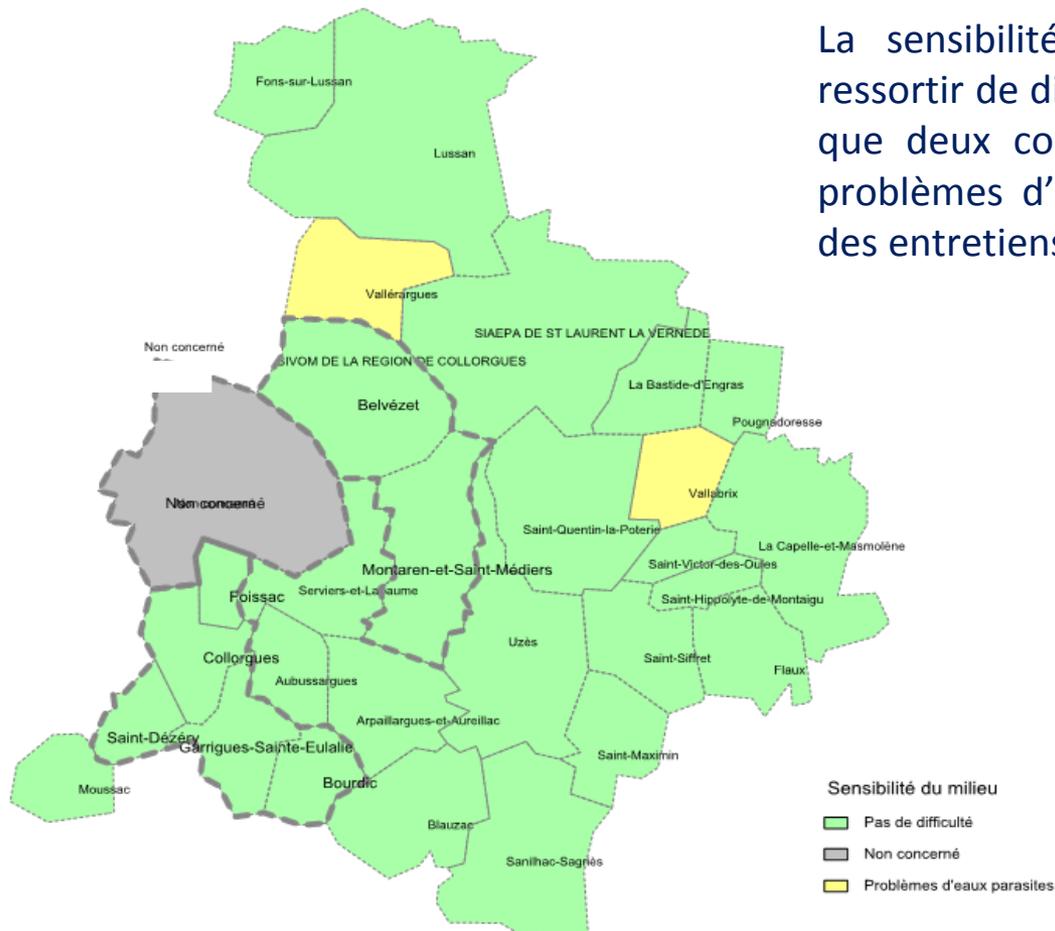
Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

Assainissement collectif - Nombre de stations d'épuration



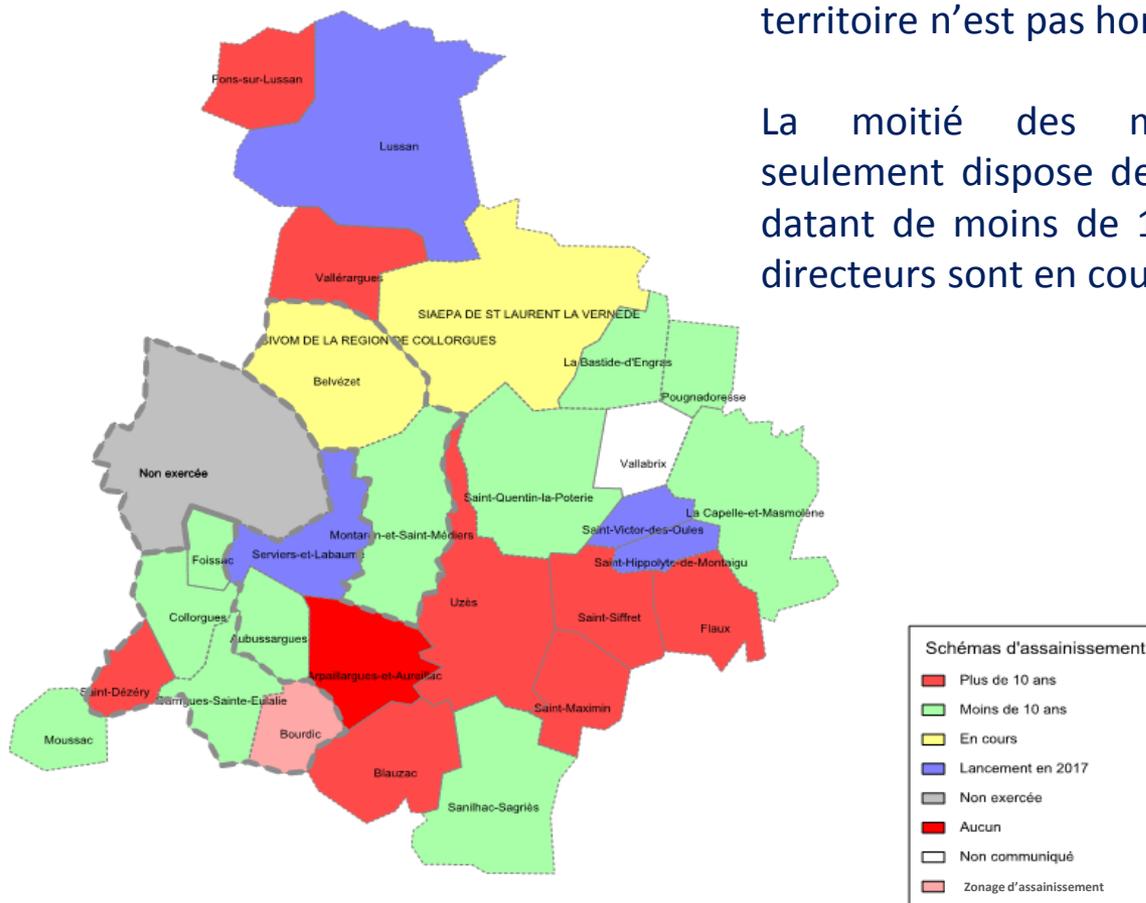
Carte réalisée avec Cartes & Données - © Articque

Assainissement collectif - Sensibilité du milieu



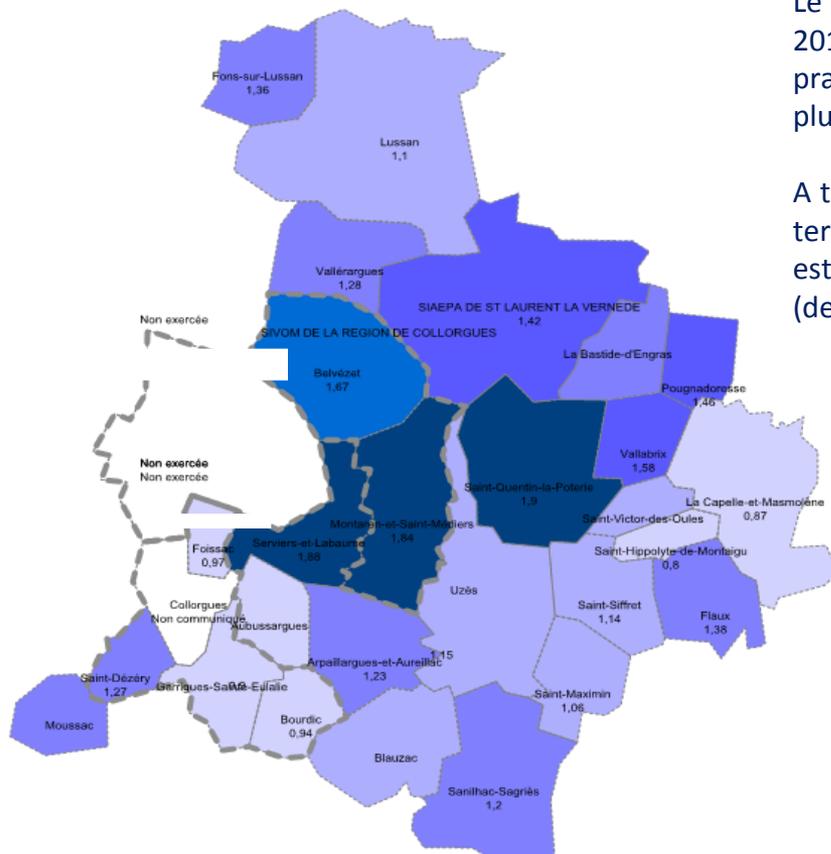
La sensibilité du milieu ne fait pas ressortir de difficultés particulières, bien que deux collectivités ont signalé des problèmes d'eaux claires parasites lors des entretiens.

Assainissement collectif - Schémas d'assainissement



L'état d'avancement des schémas directeurs d'assainissement sur le territoire n'est pas homogène.

La moitié des mairies d'ouvrage seulement dispose de schémas directeurs datant de moins de 10 ans et 5 schémas directeurs sont en cours d'initiation.

Assainissement collectif - Tarifs du m³ facturé - base 120 m³ (€/m³)

Le prix moyen du m³ (base 120 m³) sur le territoire est en 2015 de **1,26 €/m³** (HT et hors redevances). Le tarif pratiqué est plutôt hétérogène sur le territoire, le tarif le plus élevé correspondant au double du tarif le plus faible.

A titre de comparaison, le prix du m³ (base 120 m³) sur le territoire de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est de **1,50 €/m³** (HT et hors redevances) en 2012 (dernière année disponible).

Légende:



Par principe, le service public de l'assainissement collectif n'est pas assujéti à la TVA.

Deux hypothèses entraînent l'assujéttissement du service à la TVA:

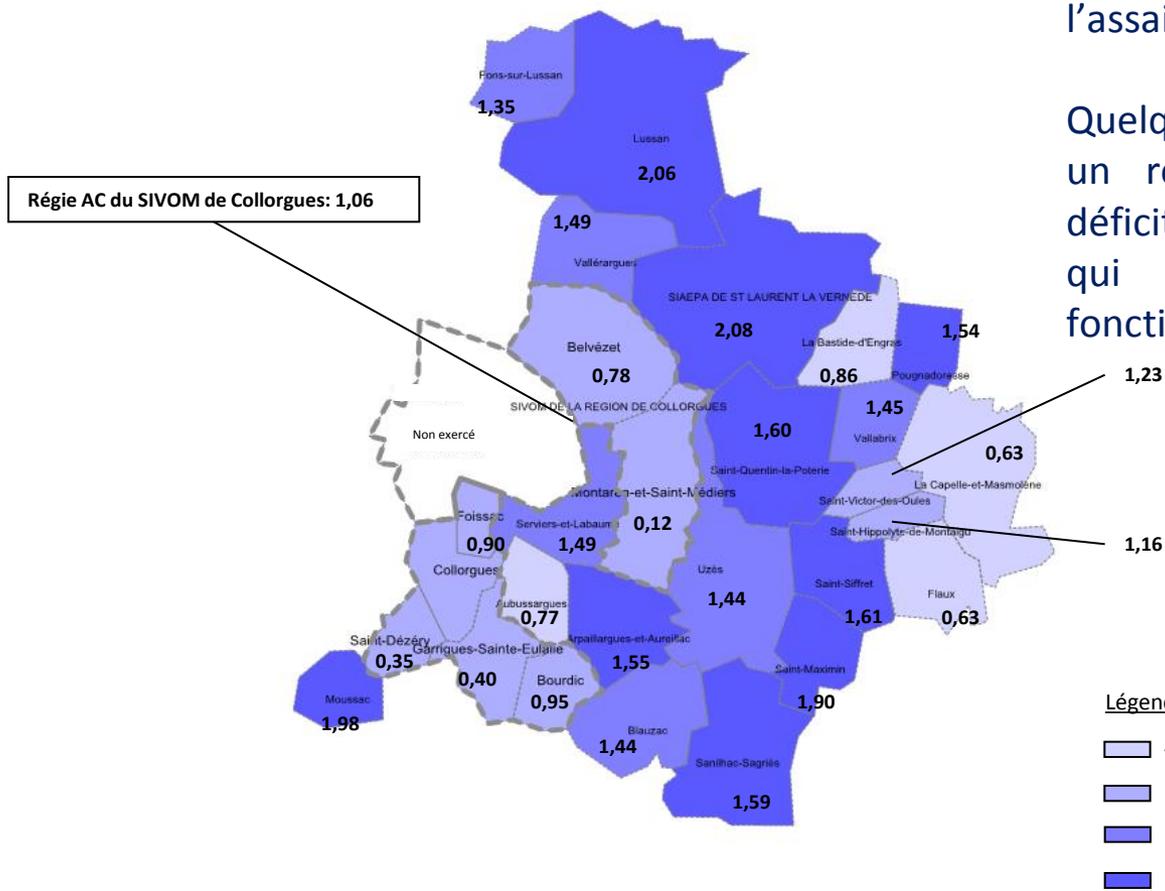
-Si la collectivité décide de lever l'option (art. 260 A CGI)

-Si le service est en délégation de service public, les activités du délégataire de service public sont assujétties à la TVA de plein droit (cas de la DSP de la Ville d'UZES).

Au regard des données communiquées, 4 maitrises d'ouvrage ont levé l'option d'assujéttissement à TVA pour leur service d'assainissement collectif.

Les autres maitrises d'ouvrage restent en dehors du champ de la TVA et récupèrent la TVA sur les seuls investissements via le FCTVA.

- => Toutes les collectivités disposent d'un budget annexe M49 pour le service de l'assainissement collectif. Les services de l'eau et de l'assainissement sont mutualisés dans un seul budget annexe dans certains cas.
- => Lorsque les budgets sont distincts, on constate que la comptabilisation de l'intégralité des recettes est imputée sur le BA de l'eau potable avec un reversement sur le BA de l'assainissement collectif – dans ce cas, un article est dédié aux recettes de l'assainissement collectif.
- => Les points d'attention particuliers sont relevés et restent en cours de vérification / validation :
- Certains budgets annexes ne comptabilisent aucun reversement des redevances à l'Agence de l'eau
 - Existence de flux croisés avec le budget principal : facturation de frais de personnel et/ou versement de subventions d'équilibre
 - Les clés de répartition proposées pour la répartition des charges d'exploitation entre l'eau potable et l'assainissement restent à valider dans certains cas.

Assainissement collectif – Coûts de revient (€/m³)

Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

Les coûts de revient par m³ sont le plus souvent inférieurs au prix du m³ facturé, permettant ainsi l'équilibre du budget de l'assainissement collectif.

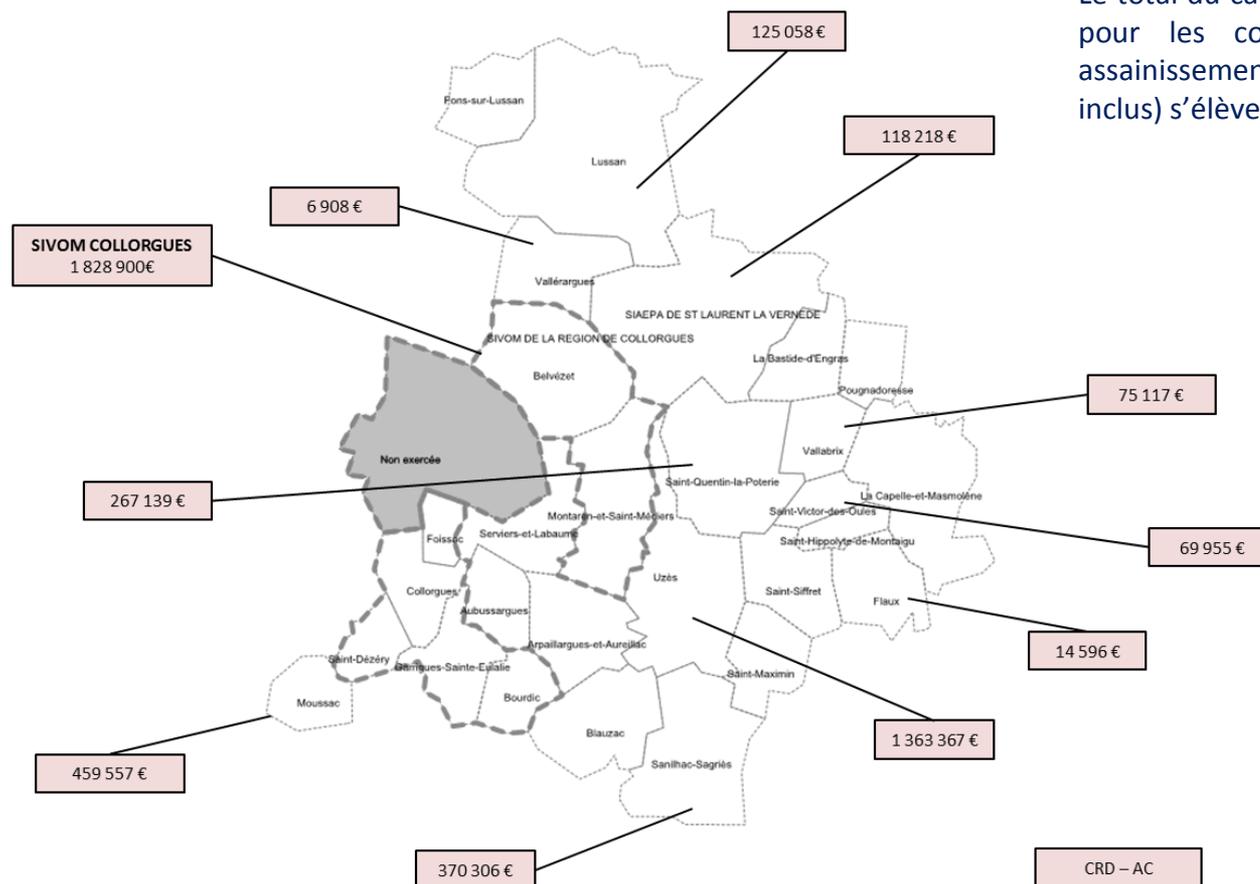
Quelques comptes administratifs affichent un résultat annuel de fonctionnement déficitaire sur l'année de référence (2015) qui reste couvert par l'épargne de fonctionnement disponible.

Répartition des emprunts en cours – Assainissement collectif

Représentation du CRD au 1^{er} janvier 2016

Le capital restant dû au 01/01/2016 pour la compétence assainissement collectif (hors emprunts communs AEP+AC d'un montant de 427 839 €) s'élève à **4 699 121 €**.

Le total du capital restant dû sur le territoire pour les compétences eau potable et assainissement collectif (emprunts communs inclus) s'élève à **11 892 371 €**



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

Les points suivants ressortent de l'état des lieux:

➤ Au niveau technique

- De nouvelles STEP par lits macrophytes ont été réalisées récemment sur 4 communes
- Certaines STEP sont vétustes, de nouvelles STEP doivent être construites
- Des problèmes d'eaux parasites sont observés sur plusieurs collectivités
- Les réseaux de certaines collectivités sont vieillissants
- De manière globale, les collectivités ne pratiquent pas de curage préventif

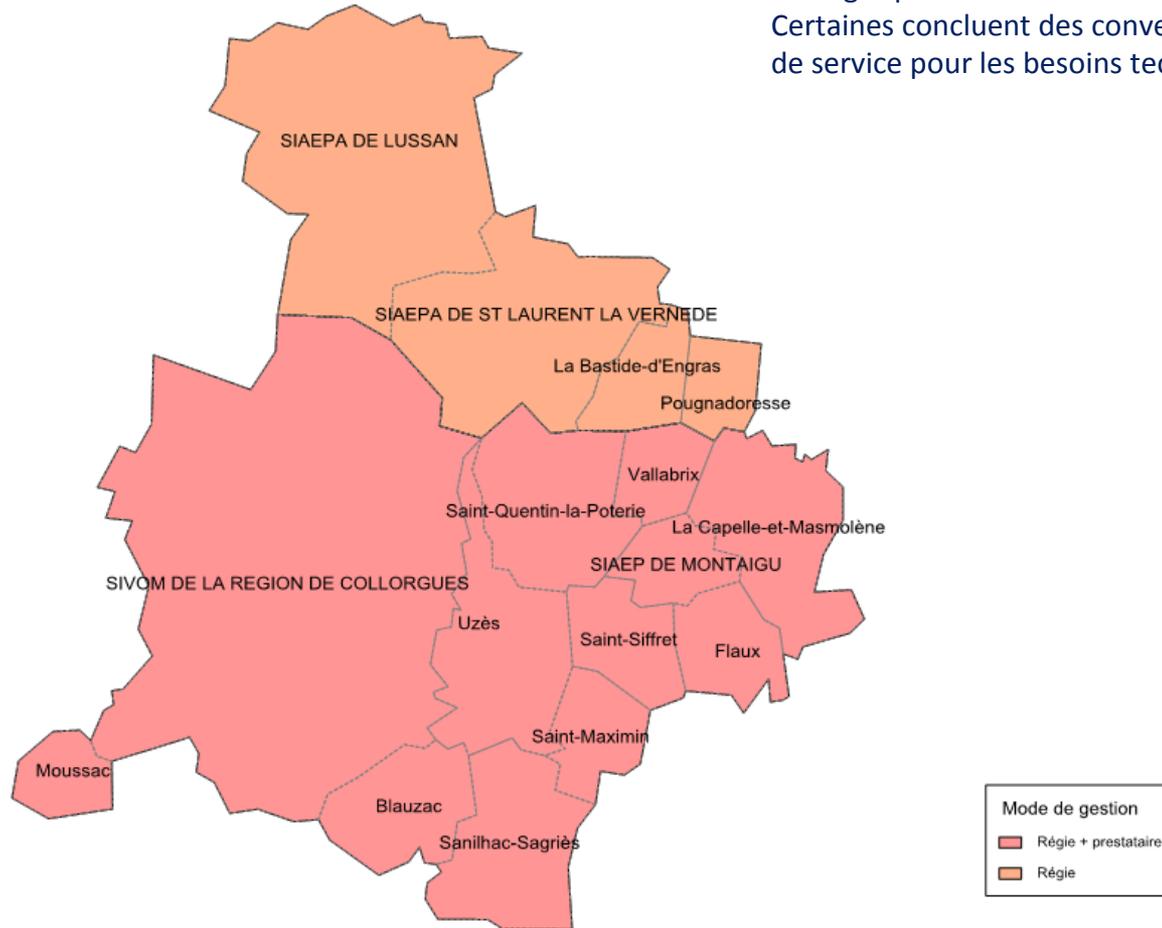
➤ Au niveau juridique et financier

- Le regroupement des services de l'assainissement est déjà mis en place sur le territoire avec la présence de 2 syndicats d'assainissement collectif
- La tarification est différenciée pour chaque secteur communal du SIVOM de Collorgues
- Le service de l'assainissement collectif est exploité en régie, avec l'intervention de prestataires de service pour certains aspects techniques, excepté sur la commune d'Uzès en DSP avec la société SAUR
- Tous les budgets des services de l'assainissement collectif sont des budgets annexes, parfois communs avec celui des services de l'eau potable
- Peu de bénévolat déclaré sur le territoire, en dehors des astreintes
- 5 maîtrises d'ouvrage sont assujetties à la TVA pour le service de l'assainissement collectif
- Les budgets des services de l'assainissement collectif consolidés à l'échelle du territoire sont équilibrés

2. Etat des lieux – EAU POTABLE

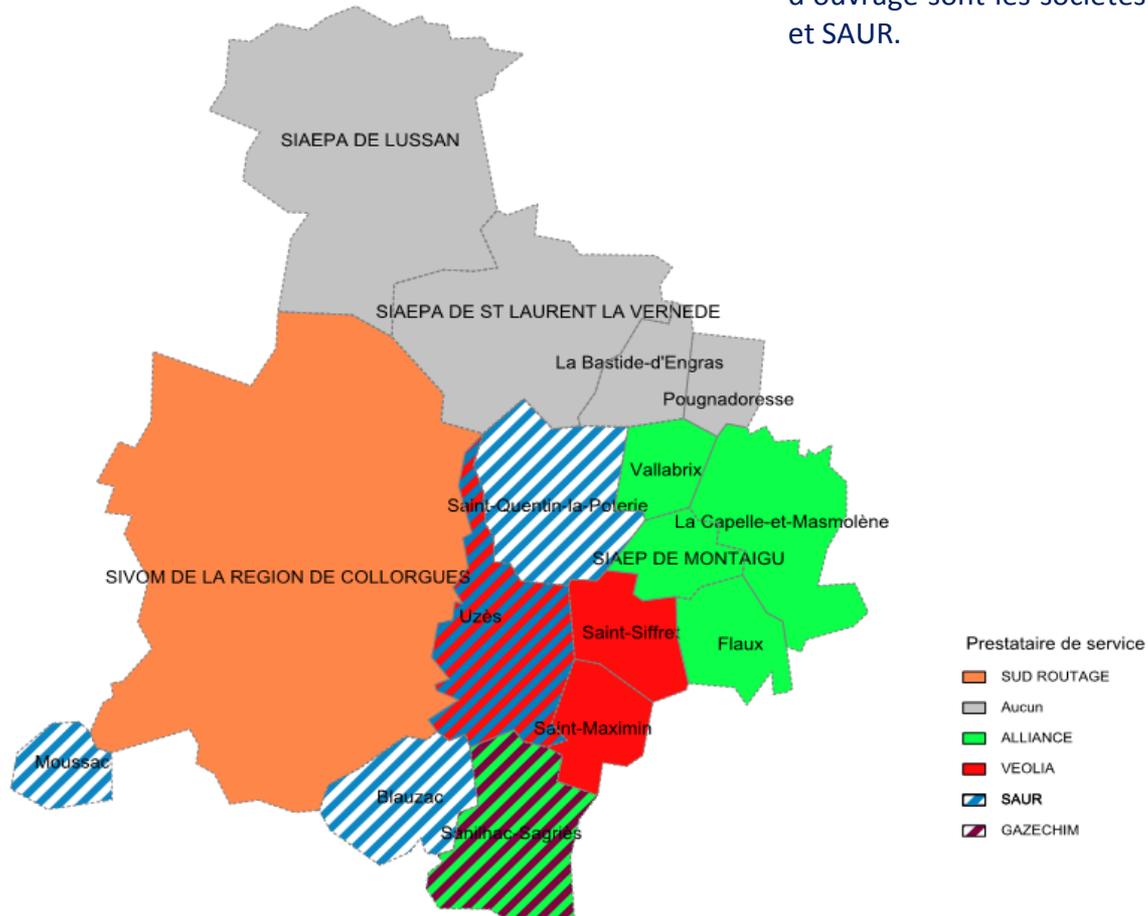
Eau potable - Modes de gestion

Le service de l'eau potable est exclusivement géré en régie par les maitrises d'ouvrage du territoire. Certaines concluent des conventions de prestations de service pour les besoins techniques du service.



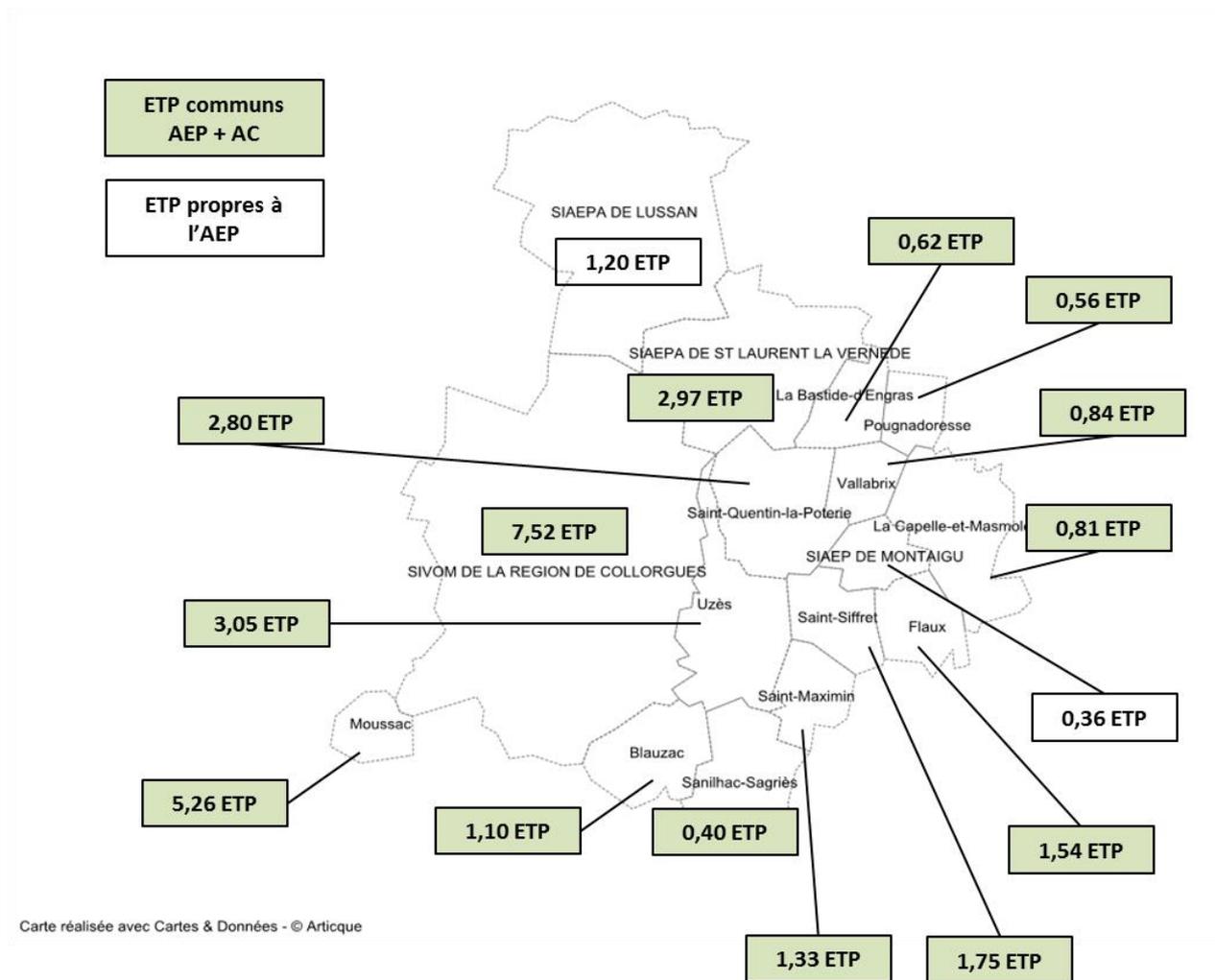
Eau potable - Prestataires de services

Les prestataires les plus sollicités par les maîtrises d'ouvrage sont les sociétés SUD ROUTAGE, VEOLIA et SAUR.



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

Eau potable – Moyens humains mobilisés



Le recomposition des ETP affichée correspond aux estimations des temps passés des agents pour gérer le service de l'eau potable (hors personnel intervenant dans le cadre des prestations de service) et collectées lors des entretiens.

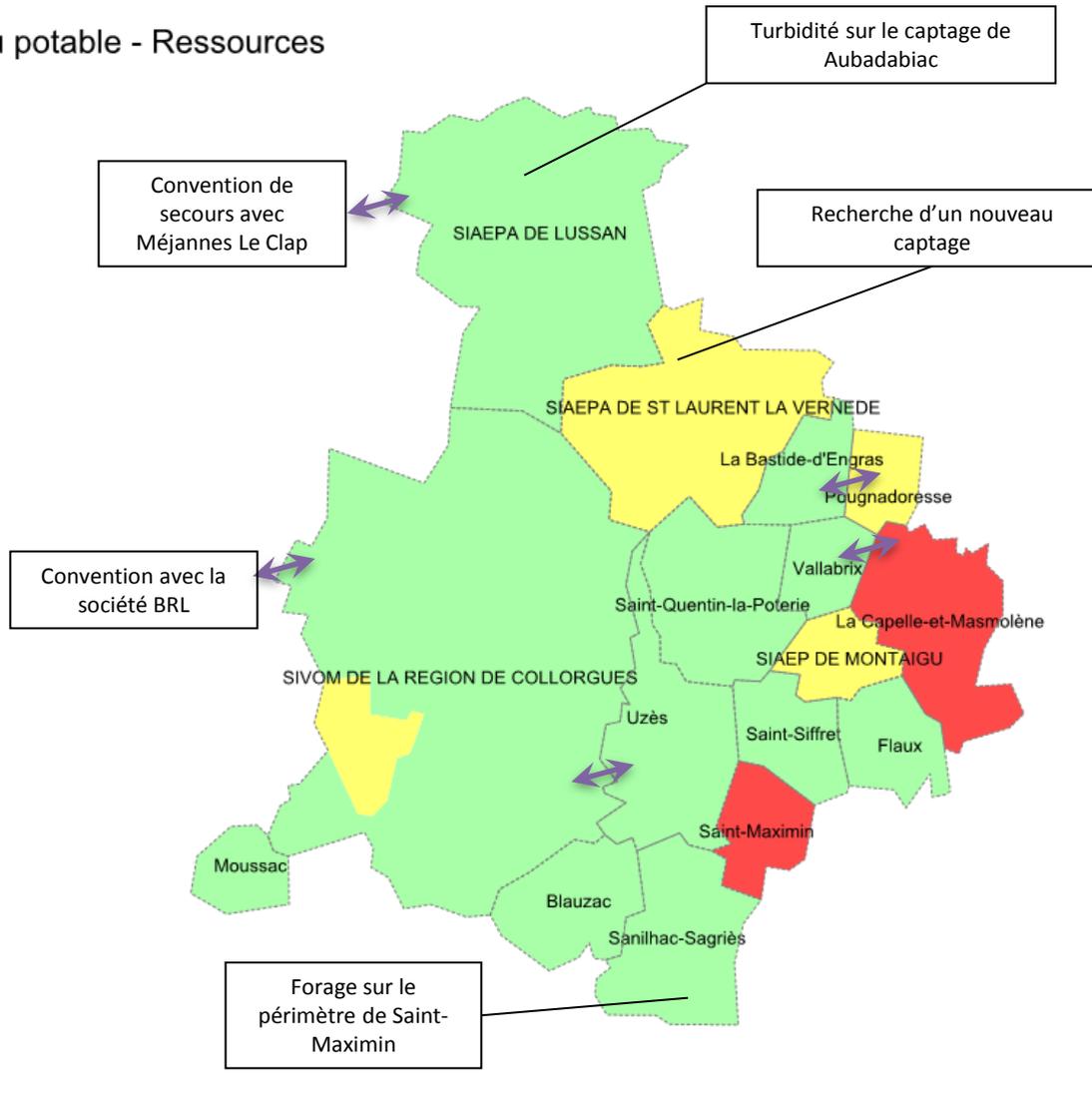
Quelques maitrises d'ouvrage pratiquent le bénévolat (0,19 ETP au total).

L'exercice de la compétence eau potable mobilise à l'échelle du territoire:

-30,54 ETP mutualisés eau potable et assainissement

-1,56 ETP propres au service de l'eau

Eau potable - Ressources



Les ressources en eau sur le territoire sont issues de forages et de captages.

La ressource apparaît suffisante pour couvrir les besoins annuels à l'échelle de la Communauté de Communes.

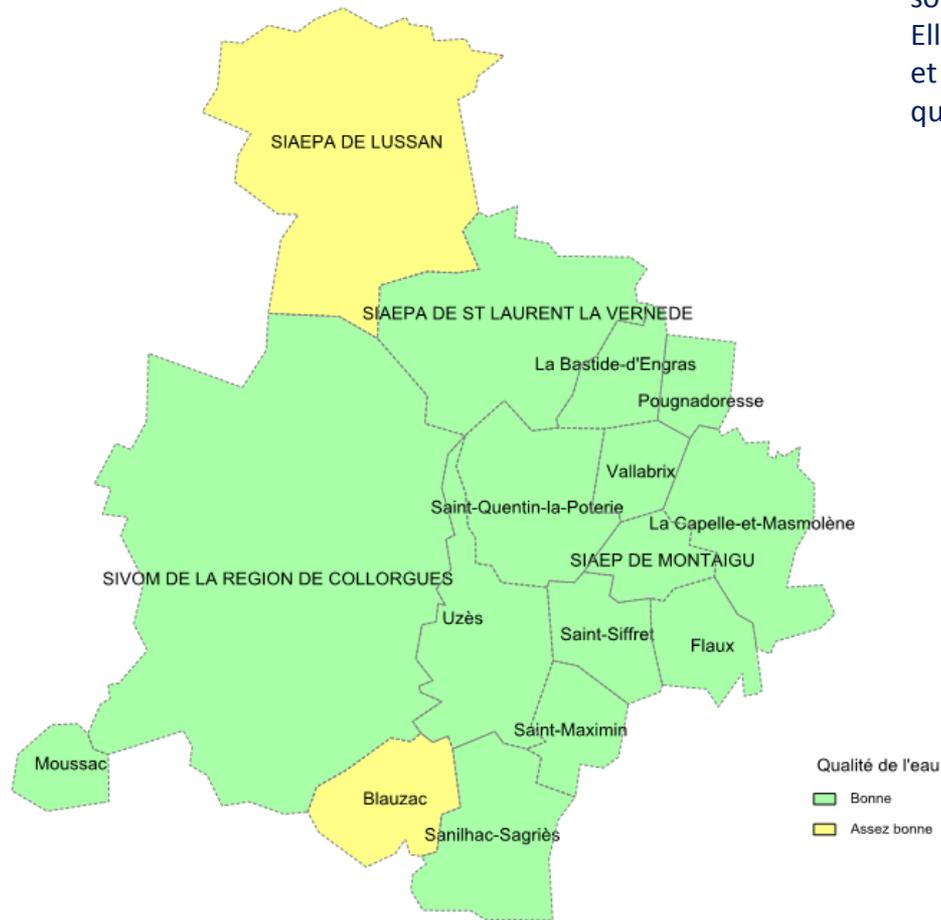
Mais certaines maîtrises d'ouvrage ont des difficultés d'approvisionnement en période de pointe. Ces maîtrises d'ouvrage ont mis en place des conventions d'achat d'eau pour combler ces manques pendant cette période.

Les réserves d'eau potable sont insuffisantes pour la moitié des maîtrises d'ouvrage en période de pointe.



 Convention d'achat d'eau

Eau potable - Qualité de l'eau

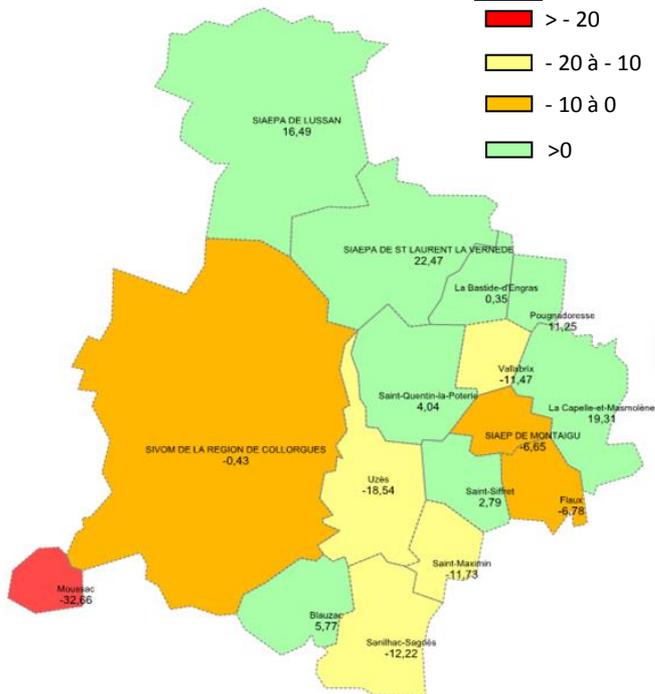
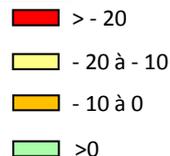


L'eau sur le territoire de la CCPU ne souffre pas de problèmes de qualité. Elle est tout de même très minéralisée et atteint parfois le niveau limite en ce qui concerne les nitrates.

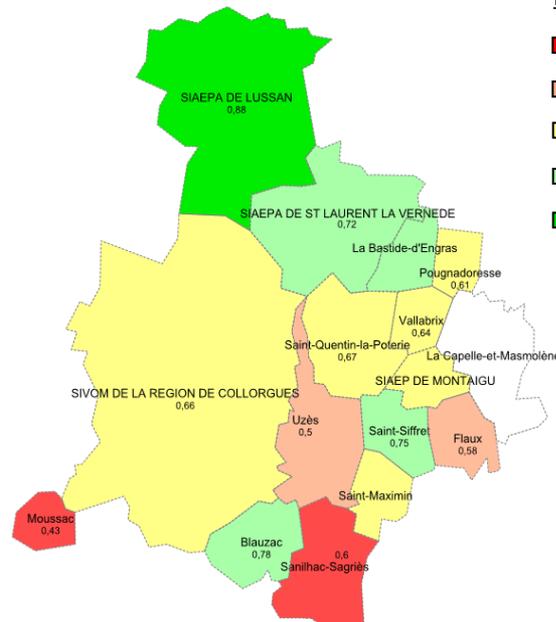
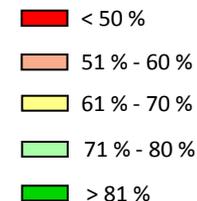
Le rendement du réseau est globalement faible sur le territoire.

Depuis la loi Grenelle 2, les collectivités doivent afficher un rendement supérieur à 65 ou 85% (selon la taille et la collectivité), faute de quoi un plan d'actions doit être mis en œuvre.

Légende: Différence entre le rendement de la collectivité et l'indice calculé



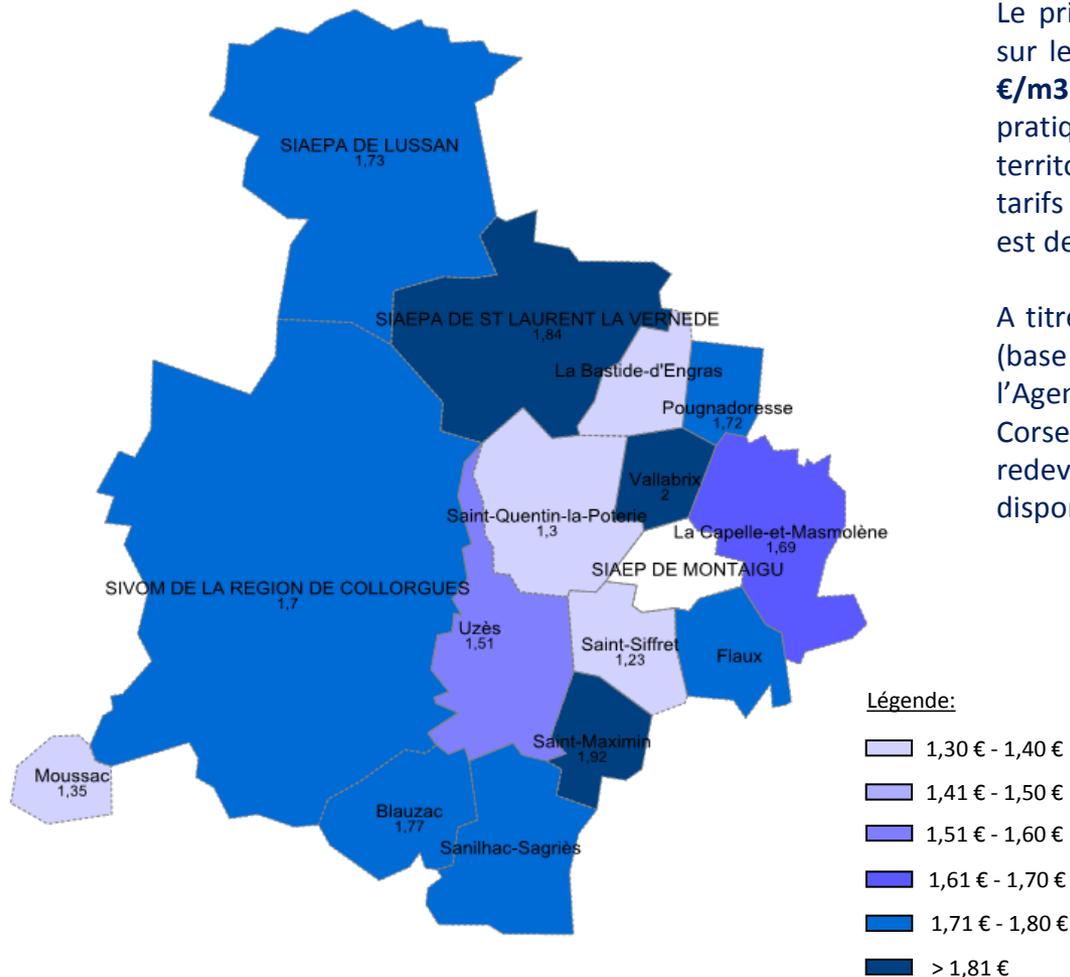
Légende:



A défaut du calcul du rendement moyen sur les 3 dernières années, il est nécessaire que le rendement de la collectivité soit supérieur à la formule suivante: $65 + 0,2 * ILC$ (Indice Linéaire de Consommation). Ainsi, au regard de cet indice, un plus grand nombre de collectivités respecte les obligations de seuil fixés par la loi Grenelle 2.

La carte ci-contre représente pour chaque collectivité l'écart entre l'indice calculé avec la formule précédente et le rendement du réseau.

Eau potable - Tarifs du m3 facturé - base 120 m3 (€/m3)



Le prix moyen du m3 (base 120 m3) sur le territoire est en 2015 de **1,63 €/m3** (HT et hors redevances). Le tarif pratiqué est plutôt homogène sur le territoire, même si l'écart entre les tarifs les plus faibles et les plus élevés est de 62%.

A titre de comparaison, le prix du m3 (base 120 m3) sur le territoire de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est de **1,88 €/m3** (HT et hors redevances) en 2012 (dernière année disponible).

Les règles d'assujettissement à TVA diffèrent selon le nombre d'habitants de la collectivité:

- Plus de 3 000 habitants: l'assujettissement est obligatoire (art. 256 B CGI)
- Moins de 3 000 habitants: l'assujettissement est optionnel (art. 260 A CGI)

Sur le territoire de la Communauté de Communes, les obligations d'assujettissement à TVA sont respectées par les collectivités concernées. Une seule collectivité de moins de 3 000 habitants a levé l'option d'assujettissement.

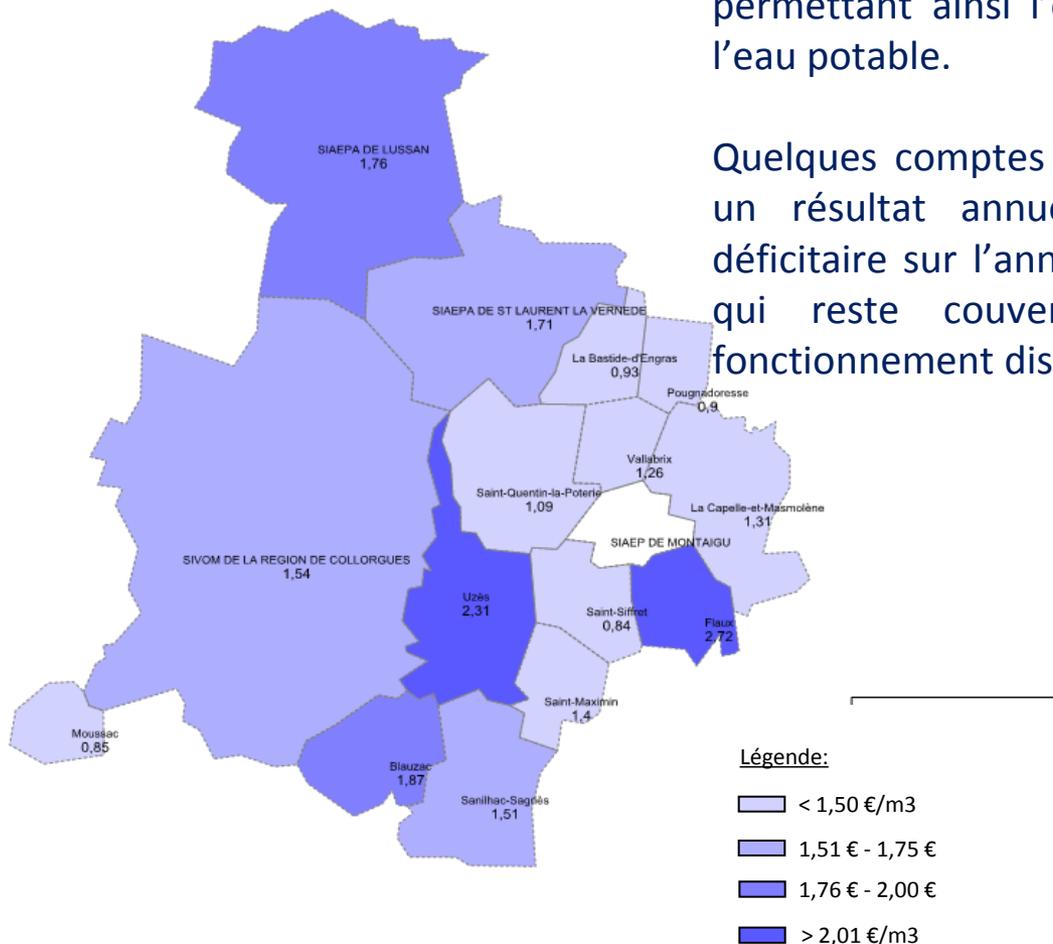
Au regard des données communiquées, 4 collectivités ont leur budget de l'eau potable assujetti à TVA.

Le futur service de l'eau potable de la CCPU sera assujetti à TVA, puisqu'il desservira plus de 3 000 habitants.

- => Toutes les collectivités disposent d'un budget annexe M49 pour le service de l'assainissement collectif. Les services de l'eau et de l'assainissement sont mutualisés dans un seul budget annexe dans certains cas.

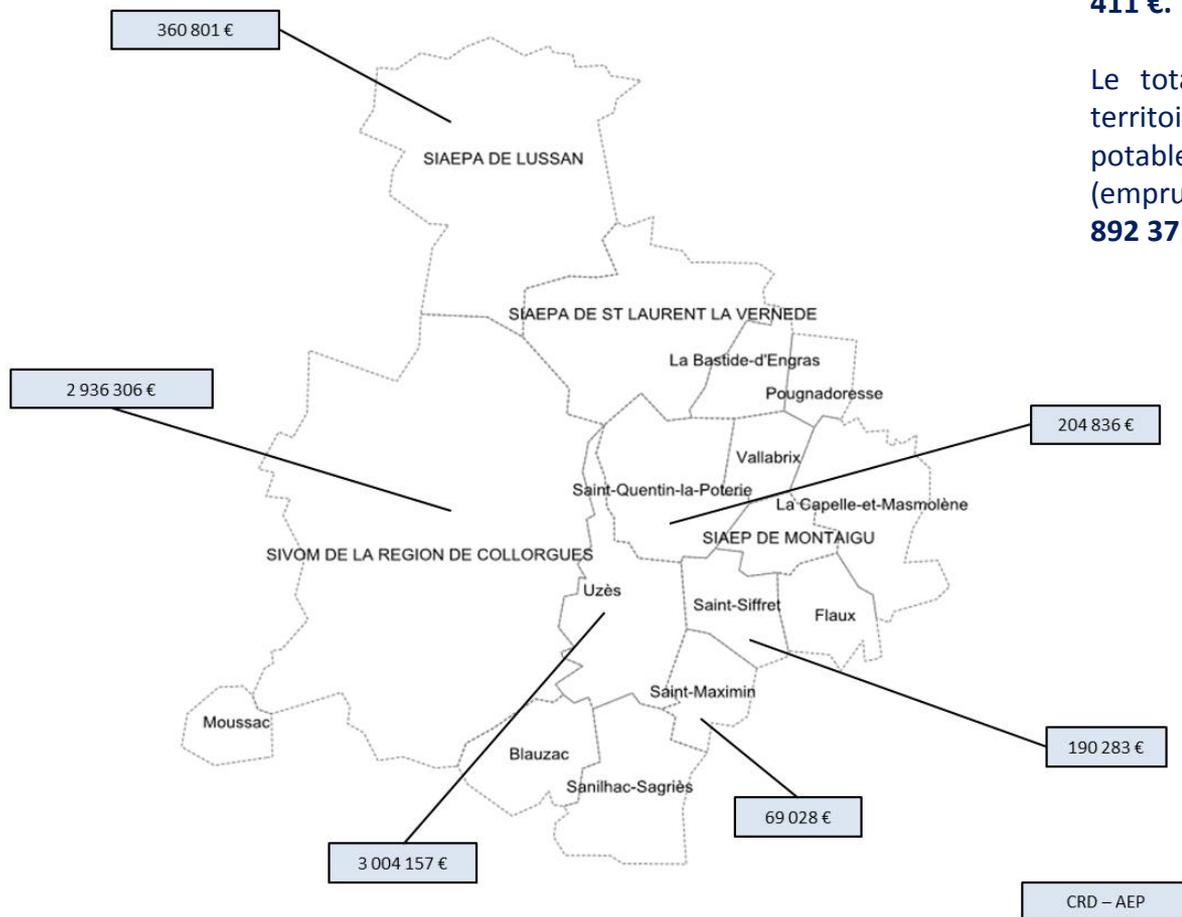
- => Lorsque les budgets sont distincts, on constate que la comptabilisation de l'intégralité des recettes est imputée sur le BA de l'eau potable avec un reversement sur le BA de l'assainissement collectif – dans ce cas, un article est dédié aux recettes de l'assainissement collectif.

- => Les points d'attention particuliers sont relevés et restent en cours de vérification / validation :
 - Certains budgets annexes ne comptabilisent aucun reversement des redevances à l'Agence de l'eau
 - Existence de flux croisés avec le budget principal : facturation de frais de personnel et/ou versement de subventions d'équilibre
 - Les clés de répartition proposées pour la répartition des charges d'exploitation entre l'eau potable et l'assainissement restent à valider dans certains cas.

Eau potable - Coûts de revient - €/m³

Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

Répartition des emprunts en cours – Eau potable
Représentation du CRD au 1^{er} janvier 2016



Le capital restant dû au 01/01/2016 pour la compétence eau potable (hors emprunts communs AEP+AC d'un montant de 427 839 €) s'élève à **6 765 411 €**.

Le total du capital restant dû sur le territoire pour les compétences eau potable et assainissement collectif (emprunts communs inclus) s'élève à **11 892 371 €**

Les points suivants ressortent de l'état des lieux:

➤ **Au niveau technique**

- La ressource en eau apparaît insuffisante en période de pointe
- Des conventions d'achat d'eau sont mises en place pour palier à ce problème ; ces conventions sont conclues majoritairement entre collectivités du territoire de la CCPU
- Le rendement apparaît ponctuellement insuffisant au regard des objectifs du Grenelle
- Peu de renouvellement pratiqué sur le territoire

➤ **Au niveau juridique et financier**

- Le regroupement des services de l'eau est déjà mis en place sur le territoire avec la présence de 4 syndicats d'eau
- Le service de l'eau est exclusivement exploité en régie, avec l'intervention de prestataires de service pour certains aspects techniques
- Tous les budgets de l'eau sont des budgets annexes, même s'il existe des interactions avec le budget général (refacturation du personnel, subvention d'exploitation)
- Peu de bénévolat déclaré sur le territoire, en dehors des astreintes
- Une seule collectivité non soumise à obligation d'assujettir son budget eau a levé l'option

3. Points d'attention dans la détermination des scénarios

- L'exercice, par la CCPU, de la compétence Assainissement Non Collectif (à titre optionnel)
- Les conditions de gestion des eaux pluviales urbaines
- Un niveau de service cible sectorisé?
- La gestion et le devenir du personnel (beaucoup de temps partiels)
- La disparité des régimes TVA

4. Les prochaines étapes

Phase 1 – Analyse de la documentation

Phase 2 – Analyse des enjeux de la prise des compétences eau potable et assainissement

Phase 3 - Analyse des modes de gestion

ETAPES DE REALISATION

- | | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Etape 1.1: Lancement de la mission – Collecte de la documentation – Contacts avec les collectivités <input type="checkbox"/> Etape 1.2: Analyse de la documentation – Présentation intermédiaire <input type="checkbox"/> Etape 1.3: Restitution finale | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Définition de la feuille de route institutionnelle <input type="checkbox"/> Identification des scénarios sur les modes de gestion | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Etude comparative des modes de gestion (analyse des scénarios) |
|--|---|---|

REUNIONS PREVUES

- | | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Une réunion de démarrage (R1) <input type="checkbox"/> Entretiens téléphoniques sur la documentation collectée avec les collectivités concernées <input type="checkbox"/> 21 entretiens sur place <input type="checkbox"/> Un COPIL de restitution de l'état des lieux (R2) <input type="checkbox"/> Un COPIL de restitution de l'état des lieux (R3) | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Une réunion technique de relecture des documents et des supports (R4) <input type="checkbox"/> Un COPIL de restitution des scénarios (R5) | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Une réunion technique de relecture des documents et des supports (R6) <input type="checkbox"/> Présentation des supports de restitution et du rapport final de phase 2 <input type="checkbox"/> Un COPIL de restitution des scénarios (R7) |
|--|---|---|

Merci pour votre attention.